

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

15/09/2021

N° E21000161 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 02/09/2021, la lettre par laquelle Monsieur le maire de LUCINGES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Modification du plan local d'urbanisme de la commune de Lucinges (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Monsieur Jean-Paul VESIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de LUCINGES et à Monsieur Jean-Paul VESIN.

Fait à Grenoble, le 15/09/2021

Pour le Président,
Le vice-président,



Stéphane WEGNER